

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2022/080

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28

Date de la Convocation

29/11/22

Date d'Affichage

13/12/22

Objet de la Délibération

RLPI - Extension Grand Ouest Toulousain.

L' an deux mille vingt-deux , le six décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, SANDOVAL.

Absents : M. LOUBEAU

Mme LEROUX procuration à M. DAGUES BIE

Mme GARCIA procuration à Mme DASSENOY

Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE

M MARC procuration M JUMEL

Mme EVEN procuration à Mme PADRA

M COMBLET procuration à M TOUNTEVICH

M. SARICA procuration à Mme VITRICE

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

Secrétaire : M. AITA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi du 12 juillet 2010 dite Loi Grenelle,
- Vu les décrets d'application du 30 janvier 2012 et du 1^{er} août 2012,
- Vu le code de l'environnement et en particulier les articles L581-14 et suivants,
- Vu les articles L153-8 et suivants du code de l'urbanisme
- Vu les articles L300-1 et L300-2 du Code de l'urbanisme
- Vu la délibération n°2020-128 du 17 décembre 2020 relative à la prescription de l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal par le Grand Ouest Toulousain,
- Vu les délibérations de principe relatif au changement d'intercommunalité de Fontenilles et à son arrivée au Grand Ouest Toulousain,
- Vu les délibérations n°2022_089 du 16/06/2022 du Grand Ouest Toulousain et 24/05/2022 de la commune de Fontenilles relatives à l'adhésion de la commune de Fontenilles dans la communauté de communes,

- Considérant que la commune de Fontenilles va rejoindre la communauté de communes du Grand Ouest Toulousain au 30 avril 2023,
- Considérant que la communauté de communes du Grand Ouest Toulousain a engagé l'élaboration du RLPI et associe la commune de Fontenilles aux étapes de travail
- Considérant qu'il est nécessaire, pour la bonne information du public, que celui-ci soit informé du travail déjà engagé sur le RLPI qui concernera la commune de Fontenilles, et que les modalités de concertation qui sont aujourd'hui mise en œuvre sur les communes du Grand Ouest Toulousain peuvent être mises en œuvre sans difficulté sur la commune de Fontenilles, sans attendre le transfert d'intercommunalité,

Contexte et rappels

M. le Maire explique que la communauté de communes a engagé l'élaboration du RLPI par délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2020.



Les modalités de concertation ont été fixées de la manière suivante :

- La concertation aura lieu pendant toutes les étapes de la révision du RLPI, jusqu'à l'arrêt du projet,
- Un dossier d'information reprenant les objectifs poursuivis et l'état d'avancement de la procédure, et comprenant un registre de concertation, sera mis à disposition du public au siège de la communauté de communes et des mairies des communes membres, consultables aux horaires habituels d'ouverture, permettant de formuler des observations et propositions,
- Les personnes concernées (notamment les commerçants, enseignants, sociétés d'affichage) pourront être consultées à leur demande en cours d'élaboration du projet,
- L'utilisation de courriel sera également possible pour formuler ces observations et propositions,
- Mise en ligne régulière d'informations relatives au déroulement de la procédure, et aux modalités de réalisation de l'enquête publique, sur le site internet de la communauté de communes (www.grandouest-toulousain.fr) et les sites des communes membres le cas échéant.
- Ecriture d'au moins un article d'information générale relatif à l'élaboration du RLPI dans un journal de portée départemental ;

Compte-tenu de l'arrivée prochaine de Fontenilles dans la communauté de communes, les travaux d'élaboration du RLPI, qui ont démarré début 2022, incluent d'ores et déjà le territoire de celle-ci ainsi que les élus aux séances de travail,

Afin d'assurer la bonne information du public d'ici l'arrêt du projet de RLPI, qui aura lieu après l'entrée de Fontenilles dans la communauté de communes, il vous est proposé de solliciter le Grand Ouest Toulousain, afin que les modalités de concertation déjà définies lors de la prescription du RLPI soient étendues à la commune de Fontenilles, en particulier, pour celles qui la concernent particulièrement :

- Un dossier d'information reprenant les objectifs poursuivis et l'état d'avancement de la procédure, et comprenant un registre de concertation, sera mis à disposition du public au siège de la mairie de Fontenilles, consultables aux horaires habituels d'ouverture, permettant de formuler des observations et propositions
- Mise en ligne régulière d'informations relatives au déroulement de la procédure sur le site internet de la commune de Fontenilles,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande à Monsieur le Maire de solliciter le Grand Ouest Toulousain afin que la concertation engagée pour le RLPI soit étendue à la commune de Fontenilles, c'est-à-dire :
 - o De mettre à la disposition du public, au siège de la mairie de Fontenilles, consultables aux horaires habituels d'ouverture, un dossier d'information reprenant les objectifs poursuivis et l'état d'avancement de la procédure, et comprenant un registre de concertation, permettant de formuler des observations et propositions,
 - o De mettre en ligne, sur le site internet de la mairie de Fontenille, les informations déroulement de la procédure.

Ainsi fait et délibéré en Mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich

